

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Ville

Présentation du
**Projet d'Aménagement et de Développement Durables
(PADD)**

Réunion publique du 20 janvier 2017



Sommaire

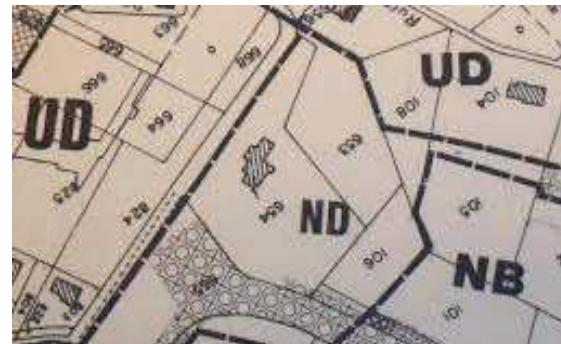
- ◆ POURQUOI UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?
- ◆ DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DU PLU
- ◆ PRESENTATION DU PROJET COMMUNAL

POURQUOI UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Commune de
VILLE



Plan d'Occupation des
Sols
(POS)
de 1996



Prescription
du Plan Local d'Urbanisme
28 mai 2015

Document obsolète

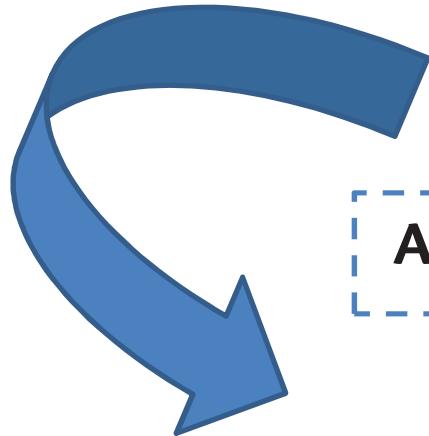
- ♦ Application du SCOT du Pays Noyonnais (document supra-communal)
- ♦ Contexte législatif en mouvement (lois Grenelle, loi ALUR, décret du 28 décembre 2015...)
- ♦ Philosophie nouvelle de la planification territoriale (utilisation économe des espaces, prise en compte de l'environnement, des paysages, des risques, mise en valeur du patrimoine architectural, notion de mixités...)



Une procédure qui associe :

- ♦ Les élus de la Commune, assistés par le bureau d'études VERDI
- ♦ Les structures intercommunales
- ♦ Les personnes publiques (Etat, Région, Département, Chambres Consulaires...)
- ♦ Les personnes qualifiées (réseaux, défense-incendie...)
- ♦ Les acteurs économiques locaux
- ♦ (...)

LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE...



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Atouts / Faiblesses / Enjeux du territoire

Elaboration du projet communal

DEBAT DU CONSEIL MUNICIPAL
sur les orientations générales du projet communal

Traduction réglementaire du projet communal

REGLEMENT GRAPHIQUE

REGLEMENT ECRIT

Validation du projet de PLU par le Conseil Municipal

CONCERTATION

LE DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE...

LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION

- ↳ Une démarche nouvelle
- ↳ Une volonté d'associer la population en amont de la validation du projet communal
- ↳ Une association des acteurs quotidiens du territoire qui a pour but de recueillir des observations / des demandes basées sur l'intérêt général

CONCERTATION

=

Intérêt général

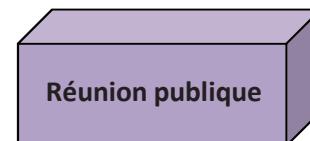
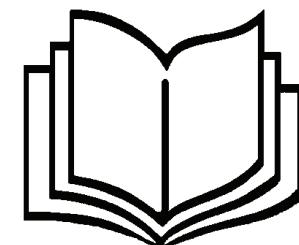
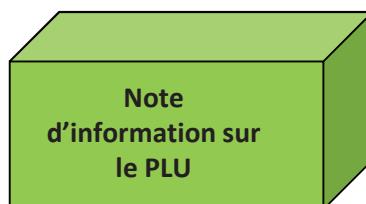


ENQUETE PUBLIQUE

=

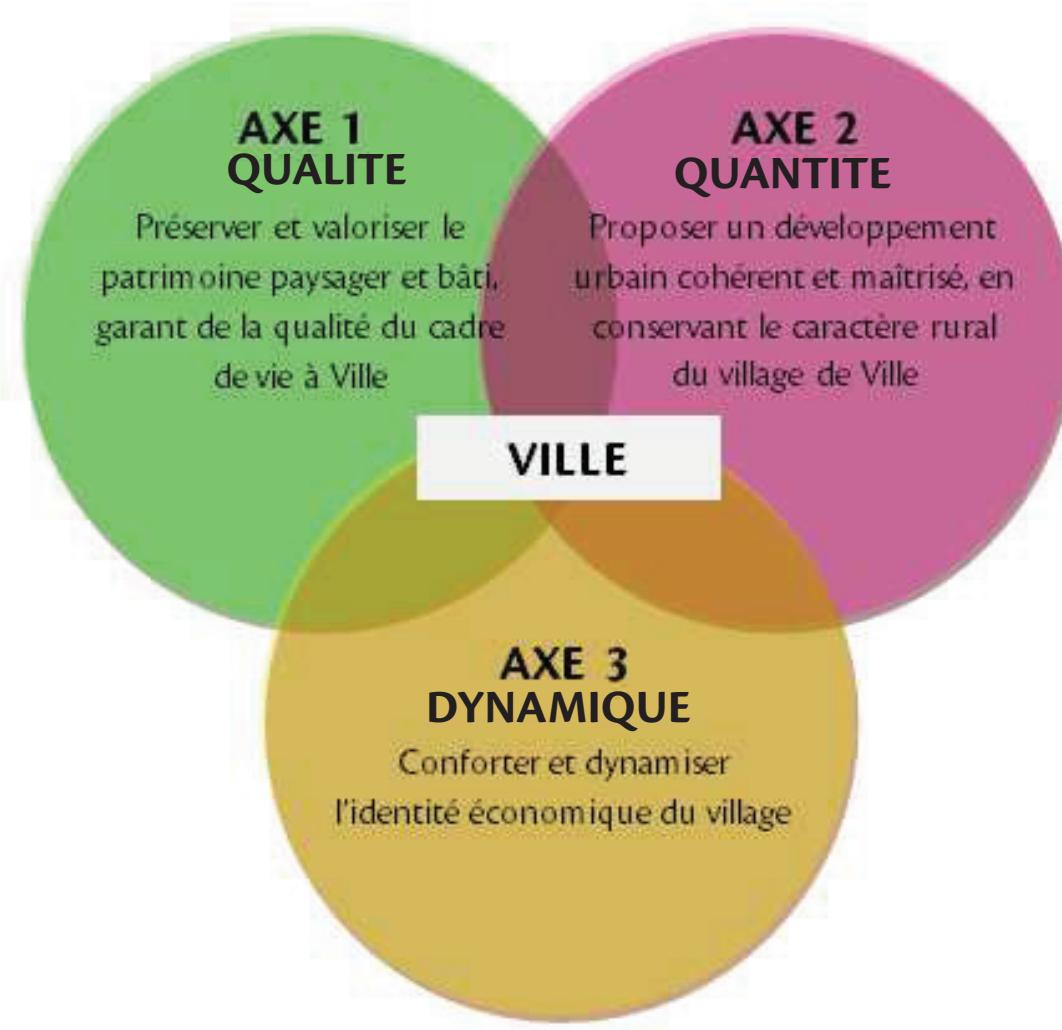
Intérêt particulier

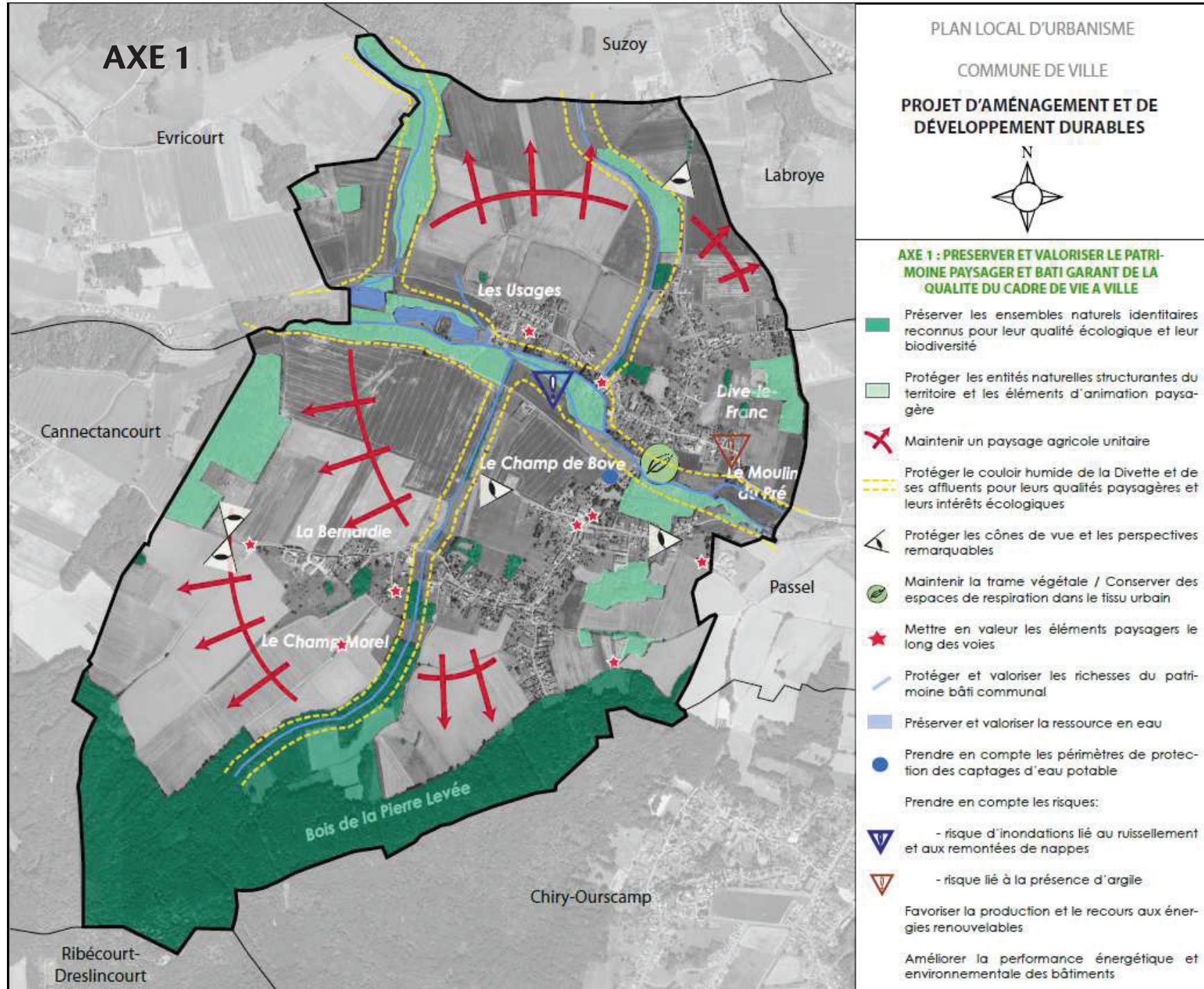
Modalités retenues par la Commune de VILLE pour la Concertation



LES ORIENTATIONS DU PROJET COMMUNAL

Un projet articulé autour de **3 axes majeurs** :







LE DEVELOPPEMENT URBAIN RETENU...

COMBIEN ?

Un objectif démographique modéré, compatible avec les capacités du territoire à accueillir des nouveaux habitants et des nouvelles constructions et les orientations du SCOT du Noyonnais

Objectif démographique maximal retenu pour l'horizon 2030	860 habitants (+ 85 habitants)
Objectif logements 2030 (maintien + croissance)	50^e de nouveaux logements
Potentiel estimé des dents creuses	60^e de logements
Potentiel dents creuses après taux de rétention de 25 %	45 logements



L'avenir urbain du village s'appuie exclusivement sur le potentiel interne de l'enveloppe agglomérée existante (optimisation du tissu urbain existant).

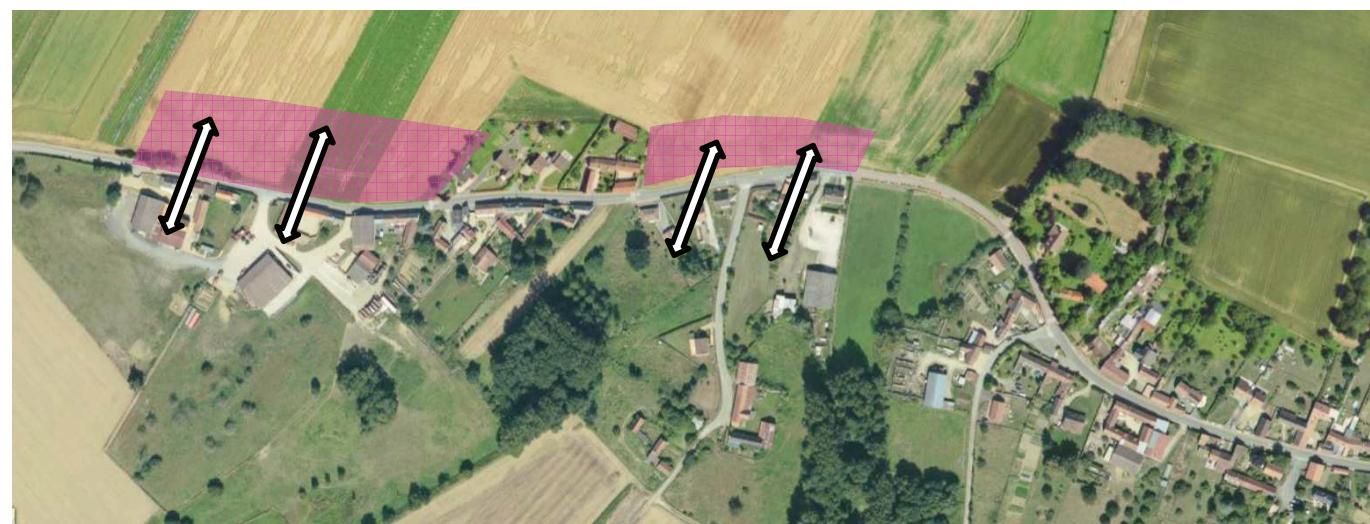
Le PLU ne programme pas de secteurs de développement périphériques

Cette planification urbaine apparaît durable et respectueuse de politiques actuelles en matière de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

LE DEVELOPPEMENT URBAIN RETENU...

OÙ ?

- Comblement des dents creuses potentielles identifiées dans le village + requalification de bâti existant
- Consolidation de la trame bâtie de la Bernardie (équilibre bâti des rives)



AXE 2



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE VILLE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES



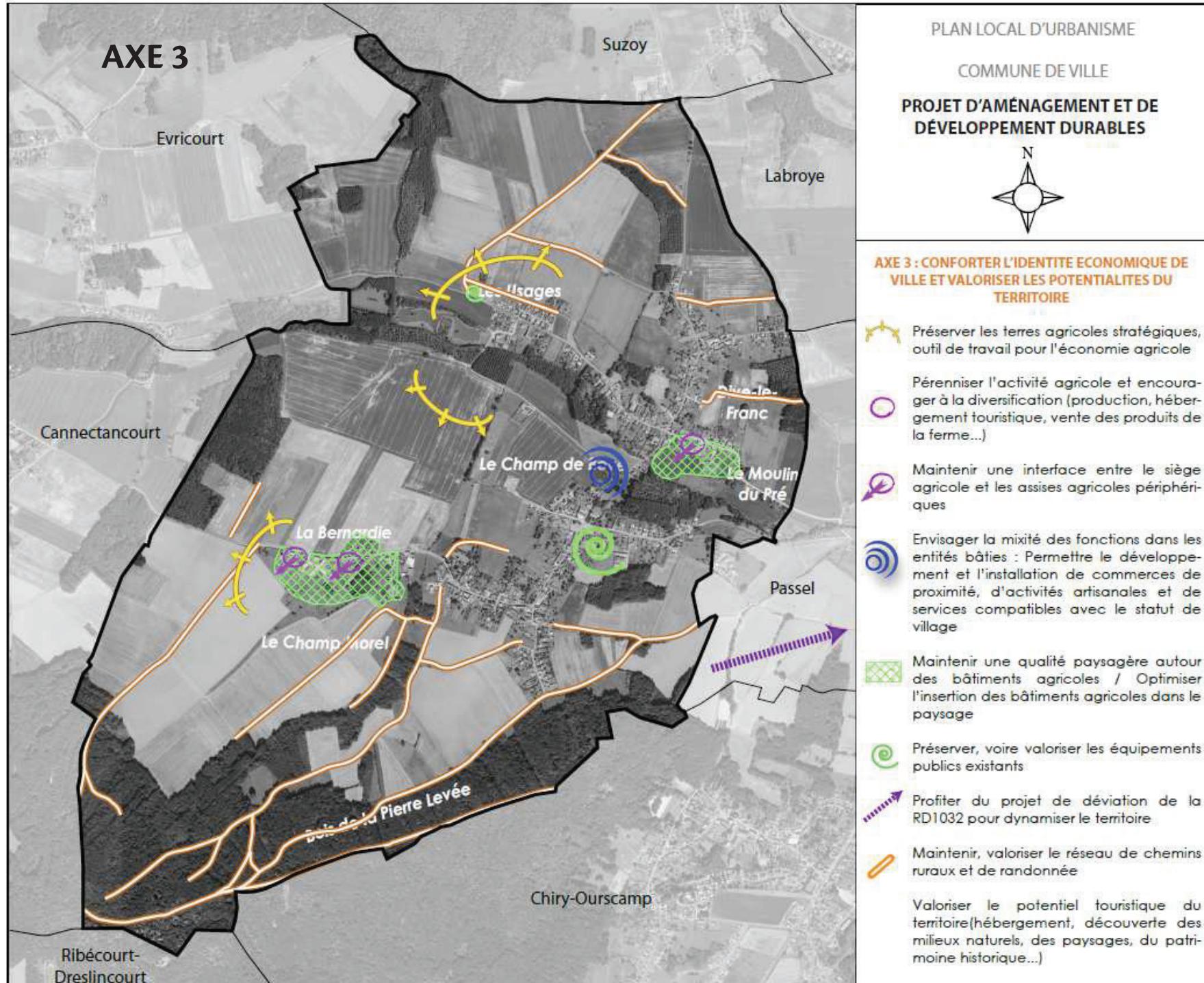
AXE 2 : PROPOSER UN DEVELOPPEMENT URBAIN COHERENT ET MAITRISE, EN CONSERVANT LE CARACTERE RURAL DU VILLAGE DE VILLE

- Limiter la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers
 - Axer l'avenir urbain du village sur la mobilisation du foncier libre dans les dents creuses (comblement des vides/densification)

 -  Ne pas encourager le phénomène d'étalement urbain (conserver les limites urbaines actuelles)
 -  Maintenir des coupures d'urbanisation pour tenir compte des contraintes hydrauliques
 -  Veiller à préserver les abords des exploitations agricoles de l'urbanisation (interfaces agricoles)
 -  Proposer une offre de logements et d'équipements diversifiée et adaptée aux besoins de la population (parcours résidentiel)
 -  Encourager le déploiement des communications numériques au sein du village
 -  Préserver une ceinture verte autour du bourg
 -  Maintenir la trame végétale dans le tissu urbain
 -  Valoriser et poursuivre l'intégration paysagère des entrées de village

 - Promouvoir les spécificités architecturales locales et veiller à une bonne insertion des constructions dans l'existant

 - Intégrer les principes de l'architecture bioclimatique dans les nouveaux projets



Fin de réunion publique
Merci de votre attention

